

Grand Poitiers Communauté urbaine

Cartographie du bruit

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de Grand Poitiers évalue les nuisances sonores sur le territoire. Il s'appuie sur des cartes de bruit informatives, mises à jour au moins tous les cinq ans, identifiant les zones exposées aux bruits des transports et des principales installations industrielles.

Cartes des zones exposées au bruit

Dans le cadre de la directive 2002/49/CE sur l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement, Grand Poitiers Communauté urbaine a élaboré **des cartes** permettant de situer les zones exposées au bruit, vis-à-vis des infrastructures de transports routier, ferroviaire et aérien et des principaux sites industriels classés, soumis à autorisation (ICPE-A).

Les cartes de bruit sont des **documents d'informations, non opposables**. La mise à jour est à minima tous les 5 ans

Consultez l'aide à la lecture des cartes (https://www.grandpoitiers.fr/fileadmin/Au_quotidien/Environnement/AidelecturedesCartes.pdf)

Consultez le résumé non technique

(https://www.grandpoitiers.fr/fileadmin/M%C3%A9dias_par_groupes_de_contributeurs/Habitat_et_urbanisme/Habitat/bruit/RA-24004-01-B_RésuméNonTechnique_CarteBruit_CUGP.pdf)

Plan de prévention du bruit dans l'environnement

Dans le cadre de la directive 2002/49/CE sur l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement, Grand Poitiers Communauté urbaine a élaboré un **Plan de prévention du bruit dans l'environnement** (PPBE).

TÉLÉCHARGER LE PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT

(https://www.grandpoitiers.fr/fileadmin/M%C3%A9dias_par_groupes_de_contributeurs/Habitat_et_urbanisme/Habitat/bruit/RA19095-02-B_GRAND_POITIERS_PPBE.PDF)

GRAND POITIERS

84, rue des Carmélites
86 000 Poitiers
Tel : 05 49 52 35 35

HORAIRES :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30